



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 33411

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur une proposition de France terre d'asile issue de son rapport de juillet 2013 dans le but de simplifier les procédures et d'améliorer la qualité de l'accueil jusqu'à l'intégration, à coût budgétaire égal. Il l'interroge en particulier sur celle qui consiste à instaurer des instances de dialogue entre les acteurs publics de l'asile et le secteur associatif, tant au niveau local que national, afin d'anticiper les problématiques et régler les difficultés de manière concrète et raisonnée.

Texte de la réponse

Le service de l'asile de la direction générale des étrangers de France (DGEF) entretient des rapports étroits et réguliers avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge des demandeurs d'asile. Des instances de dialogue et d'échange sont organisées sur plusieurs problématiques, et permettent un échange entre le service de l'asile et l'ensemble de ses opérateurs. A l'occasion de la réalisation d'un référentiel de coûts des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), lancée au printemps 2011, un groupe de travail a été constitué par le service de l'asile, composé des principaux opérateurs de CADA, à savoir Adoma, COALLIA, France Terre d'Asile (FTDA), Forum Réfugiés, la Croix-Rouge Française, ainsi que la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), cette dernière représentant l'ensemble des associations à dimension régionale ou locale gestionnaires de CADA. Le groupe de travail a été réuni à 9 reprises entre 2011 et 2012 pour suivre les travaux d'élaboration du référentiel, et aborder le sujet des coûts par activité des CADA, en fonction de leurs différences de structure, de taille, d'appartenance à un réseau associatif et du public accueilli. Les différentes remarques des têtes de réseaux participants ont été prises en compte dans l'évolution des travaux. En outre, l'élaboration d'un référentiel de coûts a permis de renforcer les échanges entre les gestionnaires de centre et les autorités de tarification des CADA dans les services déconcentrés de l'État. Ces derniers organisent désormais systématiquement des dialogues de gestion en vue de la détermination des dotations des centres, qui sont également l'occasion d'aborder l'ensemble des problématiques liées à la gestion des CADA. Une nouvelle instance a été constituée en janvier 2013, pour aborder le sujet de la qualité des prestations délivrées en CADA. Les têtes de réseau se sont réunies à 10 reprises entre les mois d'avril et de juin 2013, en présence du service de l'asile, pour réfléchir à cette question. Leurs travaux devraient être étudiés lors d'un comité de restitution au service de l'asile, en présence des têtes de réseau, mais également de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et de services déconcentrés en charge de la tarification des CADA, au cours du dernier trimestre 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33411

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7700

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 264